Annexe à la délibération 2014-14 du comité syndical du jeudi 20 février 2014 "convention de formation mise en oeuvre de 2 sessions de formation "connaissance et service du vin" pour les restaurateurs du territoire pch évènement les Floréales du vin.

CCI MONTPELLIER | Sud Formation CCI MONTPELLIER | Hérault Tourisme | Pays Cœur d'Hérault

Convention de partenariat entre le Pays Cœur d'Hérault, l'Agence de Développement Touristique de l'Hérault, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Montpellier et Sud Formation, pour la mise en œuvre de la deuxième édition des Floréales du vin en Pays Cœur d'Hérault.

ARRIVE LE :
10 MARS 2014
SOUS PREFECTURE LODEVE 34

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Montpellier
Hôtel Saint-Côme – 32, Grand'Rue Jean Moulin – Montpellier
CS 90066 – 34137 Maugulo Cedex
Représentée par Monsieur André Deljarry, Président.

Et
Sud Formation – CCI de Montpellier
2300, Avenue des moulins. 34185 Montpellier Cedex 4
Représenté par Madame Colette Roux.

Et
Le Pays Cœur d'Hérault
18 Avenue Raymond Lacombe 34800 Clermont-l'Hérault.
Représenté par Monsieur Alain Cazorla, Vice-président.

Et
L'Agence de Développement Touristique de l'Hérault (ci-dessous désigné l'ADT)
Maison du Tourisme, avenue des Moulins, 34 184 Montpellier Cedex 4.
Représentée par Monsieur Louis Villaret, Président.

IL A ETE DECIDE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET :

La présente convention a pour objet de poser les bases d'un partenariat entre la Chambre de Commerce et d'Industrie de Montpellier, Sud Formation, le Pays Cœur d'Hérault et l'Agence de Développement Touristique de l'Hérault quant à la mise en œuvre de la deuxième édition des « Floréales du vin » en Pays Cœur d'Hérault, qui se déroulera du 5 au 27 avril 2014.

ARTICLE 2 – CONTEXTE :

Ce partenariat intervient dans le cadre du développement d'un tourisme vigneron sur le territoire du Cœur d'Hérault, dont l'événement des « Floréales du vin » est une action-phare.
Cet événement vise à fédérer les restaurateurs et le monde viticole autour d'une action commune. Les « Floréales du vin » ont également pour objectifs de qualifier la filière de la restauration notamment par la mise en œuvre d'un atelier œnologie « Ambassadeurs du terroir » visant à améliorer la qualité du service des vins dans les restaurants du territoire.

Ce partenariat intervient également dans le cadre plus large d'un protocole d'accord, signé entre les Organismes Consulaires de l'Hérault, les filières viticoles et l'Agence de Développement Touristique de l'Hérault, qui organise entre la coopération des différents organismes cités ci-dessus pour le bon développement de l'œnotourisme dans le département de l'Hérault.
Pour le Pays Cœur d'Hérault et l'ADT, il s'inscrit également dans le cadre plus global de leur convention de partenariat pour le développement de la destination touristique Pays Cœur d'Hérault.

ARTICLE 3 – Contenu

Le Pays Cœur d'Hérault et l'Agence de Développement Touristique de l'Hérault (ADT) conviennent avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Montpellier et l'Institut Consulaire de Formation d'un partenariat relatif à la mise en œuvre de la deuxième édition de l'événement les « Floréales du vin ».

1) Les engagements de la CCI Montpellier

a) L'organisation de l'événement

La CCI de Montpellier s'engage à participer aux réunions de travail et à répondre à toute demande de concertation dans les délais souhaités.

b) L'atelier œnologie « Ambassadeurs du terroir »

Le programme de l'atelier devra intégrer les attentes des restaurateurs qui ont été répertoriées lors de la formation 2013. Ces attentes sont les suivantes :

- ✓ Une organisation en deux demi-journées
- ✓ Des contenus thématisés et adaptés aux caractéristiques viticoles du Pays Cœur d'Hérault.

Cet atelier vise spécifiquement à améliorer la qualité de service des vins dans les restaurants du Cœur d'Hérault.

L'atelier se déroulera en deux demi-journées les lundis 10 et 17 mars 2014 après-midi.

L'atelier est payant. Le tarif estimé est d'environ 170 € par participant. Les restaurateurs ont la possibilité de faire prendre en charge totalement ou partiellement ces frais par leur OPCA.

Afin de simplifier leurs tâches et pour assurer un taux de participation optimal à l'atelier, la CCI de Montpellier participera à la sensibilisation et à la mobilisation des restaurateurs, en collaboration avec le Pays Cœur d'Hérault et les offices de tourisme du territoire. De plus, une assistance sera réalisée par Françoise Del Medico de Sud Formation pour la constitution et le suivi des dossiers de financement de l'atelier.

c) La promotion de l'événement

La CCI de Montpellier s'engage à promouvoir les Floréales du vin dans l'ensemble de ses supports et actions de communication. De plus, elle participe financièrement à la fabrication d'objets publicitaires destinés aux restaurateurs, pour un montant de 850 €.

2) Les engagements du Pays Cœur d'Hérault et de l'ADT

Les engagements assumés par la mission tourisme du Pays Cœur d'Hérault le sont conjointement par l'ADT et le Pays, au titre de leur convention de partenariat pour le développement de la destination Pays Cœur d'Hérault, qui encadre l'affectation par l'ADT de 1,5 ETP à la mission tourisme du Pays,

a) L'organisation de l'événement

Dans le cadre de l'organisation des « Floréales du vin », la mission tourisme du Pays Cœur d'Hérault s'engage à animer la concertation avec les partenaires et à coordonner la mise en œuvre de l'événement.

b) L'atelier œnologie « Ambassadeurs du terroir »

La mission tourisme du Pays Cœur d'Hérault contacte les restaurateurs en collaboration avec la CCI de Montpellier et les offices de tourisme du territoire, afin de les inciter à signer la charte d'engagement qui entérine leur participation aux « Floréales du vin ». L'atelier œnologie « Ambassadeurs du terroir » est un des engagements obligatoires de cette charte.

Dans le cadre de l'organisation de la formation, le Pays Cœur d'Hérault gère également :

- ✓ Les inscriptions à la formation.
- ✓ La réservation de la salle de formation.

d) La promotion de l'événement

La mission tourisme du Pays Cœur d'Hérault s'engage à animer la concertation avec les partenaires et à coordonner la promotion de l'événement.

Hérault Tourisme s'engage en parallèle à promouvoir les « Floréales du vin » dans l'ensemble de ses supports et actions de communication en lien avec la thématique 'oenotourisme' et le territoire du Pays Cœur d'Hérault (site web et applications mobile / tablette, facebook, nouveau blog presse...).

Afin de valoriser le partenariat, les logos de la CCI et de l'ADT seront apposés sur tous les documents de communication mis en œuvre par le Pays Cœur d'Hérault et ayant trait à l'événement.

Fait à Montpellier le :

André Deljarry Président Chambre de Commerce et d'Industrie de Montpellier	Alain Cazorla Vice-président Pays Cœur d'Hérault	Louis Villaret Président Agence de Développement Touristique de l'Hérault